

RÈGLEMENT LOTERIE

Article 1 : Date et Lieu

Decathlon Experience SAS., Société par Actions Simplifiées, dont le siège social est situé 5 Avenue du Pré Félin 74940 Annecy et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 883 875 411, ci-après "l'Organisateur"), organise une loterie sans obligation d'achat intitulée « GRAND JEU DE L'ÉTÉ DECATHLON TRAVEL » (ci-après "Opération") du 12 juillet 2024 à partir de 8h au 16 septembre 2024 jusqu'à 12h.

Cette loterie a lieu au sein de tous les établissements secondaires de la société DECATHLON FRANCE, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Lille sous le n° 500.569.405, ayant son siège social 4 bd de Mons, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Hors magasins franchisés.

Cette loterie se déroule également en ligne sur le site www.decathlontravel.com.

Article 2 : Modalités de la loterie

Article 2.1 : Éventuelles restrictions à la participation

Cette loterie est ouverte à toute personne âgée de 18 (dix huit) ans ou plus, résidant en France, à l'exclusion des membres du personnel et de leur famille (ci-après désigné le « Participant »).

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays autre que la France.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « Règlement ») dans son intégralité, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Le simple fait de participer vaut reconnaissance de lecture et d'acceptation.

Article 2.2 : Participation à la loterie

Pour participer à cette loterie, il suffit que le participant se rende dans un magasin DECATHLON participant à l'opération, entre le 12 juillet 2024 et le 16 septembre 2024. Le Participant, équipé d'un smartphone devra scanner le QRcode présent sur les supports de communication dédiés à la loterie, remplir le formulaire en ligne puis valider sa participation.

Le participant pourra également accéder au formulaire en ligne sans scanner de QRcode, dans le cas où le Participant est exposé à une communication depuis internet ou par email. Le lien direct d'accès au jeu concours est : <https://www.decathlontravel.com/info/jeuconours-30.html>

Article 2.3 : Détermination des gagnants

Un tirage au sort informatique aura lieu le 17 septembre 2024 à Annecy à 15 heures.

Article 3 : Dotations

Article 3.1 : Contenu de la dotation

Ce concours est doté comme suivant * :

- **UN (1) VOYAGE AU CHOIX SUR LE SITE INTERNET WWW.DECATHLONTRAVEL.COM D'UNE VALEUR DE 1500€** (mille cinq cents euros) Le bon voyage est valable jusqu'au 31/12/2024. Non cumulable avec d'autres offres en cours, non valable sur le transport aérien et la compensation carbone.

Article 4 : Information du gagnant

Le gagnant sera informé par *mail*, à l'adresse mail qu'il aura transmise lors de sa participation à la loterie dans un délai de maximum 5 jours après le tirage au sort.

Le gagnant devra fournir à la Société Organisatrice des informations complémentaires sur son identité : prénom et nom complet, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone. à l'adresse serviceclient@decathlontravel.com dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date d'information du gagnant. prénom et nom complet, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone. Cette confirmation vaudra acceptation du lot.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la Société Organisatrice et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure. En cas de retour à la Société Organisatrice de l'e-mail informant le gagnant ou sans réponse de sa part dans un délai de quinze (15) jours à partir de la confirmation du gain, le gagnant perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée. Un nouveau tirage au sort sera alors effectué.

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant la remise de son lot. Ainsi, en cas de lot attribué à un mineur, le retrait de celui-ci ne sera possible que si le titulaire de l'autorité parentale communique une autorisation parentale.

A défaut d'envoi dudit document et de confirmation de son adresse dans les délais, l'Organisateur se réserve le droit :

- de ne pas attribuer le lot au Participant en question,
- de remettre en jeu le lot et de réaliser un nouveau tirage au sort pour l'attribuer à un autre joueur.

Si les coordonnées sont incomplètes, erronées, ou inexploitables, le Gagnant perdra le bénéfice de sa dotation. Le Gagnant s'engage à ce titre, à fournir à l'Organisateur, à sa demande, toute pièce justificative de son identité et de son adresse. Ensuite, l'Organisateur le contactera par e-mail pour les modalités de remise de son lot. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Article 5 : Retrait des lots

Le lot sera envoyé par mail ou par voie postale au gagnant grâce aux informations qu'il aura renseignées sur le bulletin de participation.

En aucun cas le lot offert ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces.

En cas de choix d'un voyage dépassant la valeur maximum du lot (1500€), le montant additionnel sera à la charge du gagnant.

Si le choix du gagnant se porte sur une période ou un séjour d'une valeur inférieure à l'un des lots, il ne sera procédé à aucun remboursement de la différence. Il est expressément précisé que si la valeur du séjour n'atteint pas la valeur maximum autorisée la différence ne pourra pas être utilisée dans un autre séjour.

Les séjours sont nominatifs et non cessibles.

Le bon voyage est valable jusqu'au 31/12/2024, sans limite de date de départ. Non cumulable avec d'autres offres en cours, non valable sur les vols aériens et la compensation carbone. Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaies ou devises, un autre lot ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit, y compris si le gagnant ne peut se rendre disponible pour profiter du lot attribué.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas de tout événement rendant la délivrance du lot impossible. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot.

Article 6 : Validité de la participation

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Le non-respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant de la loterie.

Toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur et cela pour toute la durée du Jeu.

Les informations inexactes, incomplètes, injurieuses ou déposés après la date de fin des inscriptions seront considérés comme nuls.

Article 7 : Responsabilité

7.1. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt à l'Étude et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa

participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à la publication de sa nouvelle version selon les mêmes modalités que celles initialement choisies par la Société Organisatrice. Le nouvelle version du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

7.2. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Toute fraude entraîne l'élimination du participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un fraudeur, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7.3. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute

atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

7.4 En participant au Jeu, chaque participant s'engage à ne pas poster de contenu de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs, au respect de la dignité humaine, aux valeurs du réseau DECATHLON, à la protection des mineurs et de leur image et au respect de toute réglementation applicable à l'ordre public.

A ce titre, les contributions suivantes seront systématiquement refusés : contenu à caractère vulgaire, diffamatoire, injurieux, obscène, raciale ou xénophobe, pornographiques, illégal ou susceptible de l'être, incitant à la consommation d'alcool, de tabac ou plus largement tout élément qui serait considéré comme étant contraire à la morale et/ou au droit.

De manière générale, la Société Organisatrice se réserve le droit d'invalider la participation au présent jeu ou le gain, sans avertissement préalable, de tout participant diffusant une contribution ne respectant pas les dispositions du présent règlement ou en cas de comportement incompatible avec le présent règlement (ex : triche).

Article 8 : Convention de preuve

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

En cas d'affichage d'un écran du Jeu indiquant le gain d'un lot, un code crypté unique et personnel sera affiché sur l'écran. Il permettra à la Société Organisatrice de contrôler le lien entre l'écran et le Participant.

Article 9 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON. Le médiateur droit de la consommation ainsi proposé est CM2C.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.cm2c.fr ;
- ou par voie postale : CM2C - 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par CM2C est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service client de DECATHLON TRAVEL (serviceclient@decathlontravel.com) , par une réclamation portée par courrier ou courrier électronique selon les modalités suivantes:

Le centre de relation clients peut être joint :

- par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.
- Par voie postale à l'adresse suivante : DECATHLON TRAVEL – 6 rue des Bouvières, 74940 Annecy

Le Participant peut également se rapprocher des Sites Organisateur pour toute réclamation.

Article 10 : Données personnelles

Article 10.1 : Participation à la loterie

Dans le cadre de la loterie organisée par le Site Organisateur, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles (nom, prénom, adresse e-mail) que le Site Organisateur aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain.

La participation à la loterie n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de la part du Site Organisateur.

Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où le Site Organisateur met tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne.

Le destinataire des données est DECATHLON Experience. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON Experience, 6 rue des Bouvières, 74940 Annecy.

Ces informations seront conservées le temps nécessaire au tirage au sort et à la communication des gains aux gagnants.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse : vosDonneesPersonnelles@decathlon.com ou contacter le directeur du Site Organisateur. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.com et sur la page données personnelles.

Article 10.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Si l'utilisateur venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct : nom,

prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué. Les données confiées par les clients au Site Organisateur sont traitées par DECATHLON Experience, 6 rue des Bouvières, 74940 Annecy.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée. Cette opération s'effectue seulement après le consentement des clients. DECATHLON met tout en œuvre pour protéger les données personnelles des clients en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.

Article 11 : Le présent règlement est déposé chez un huissier de justice à l'adresse suivante :

Etude de Maîtres MARLIERE et KINGET
Huissiers de justice associés
51 Boulevard de Strasbourg
4ème Étage Immeuble Pythagore
59000 Lille